

Règlements de la  
VILLE DE LACHUTE



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
VILLE DE LACHUTE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-739-106**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 2013-739 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-349  
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HA-402**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le 7 juin 2021 à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 avril 2021 et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue sur une période de 15 jours suivant la date de l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 14 mai 2021 énonçant que des demandes de référendum peuvent être transmises;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer  
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue  
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

**ARTICLE 1**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2013-739 est modifié de manière à agrandir la zone Hc-349 à même une partie de la zone Ha-402, soit pour inclure le lot 3 037 448 du cadastre du Québec, le tout tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.

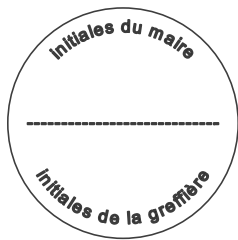
Original signé

Original signé

\_\_\_\_\_  
Carl Péloquin  
Maire

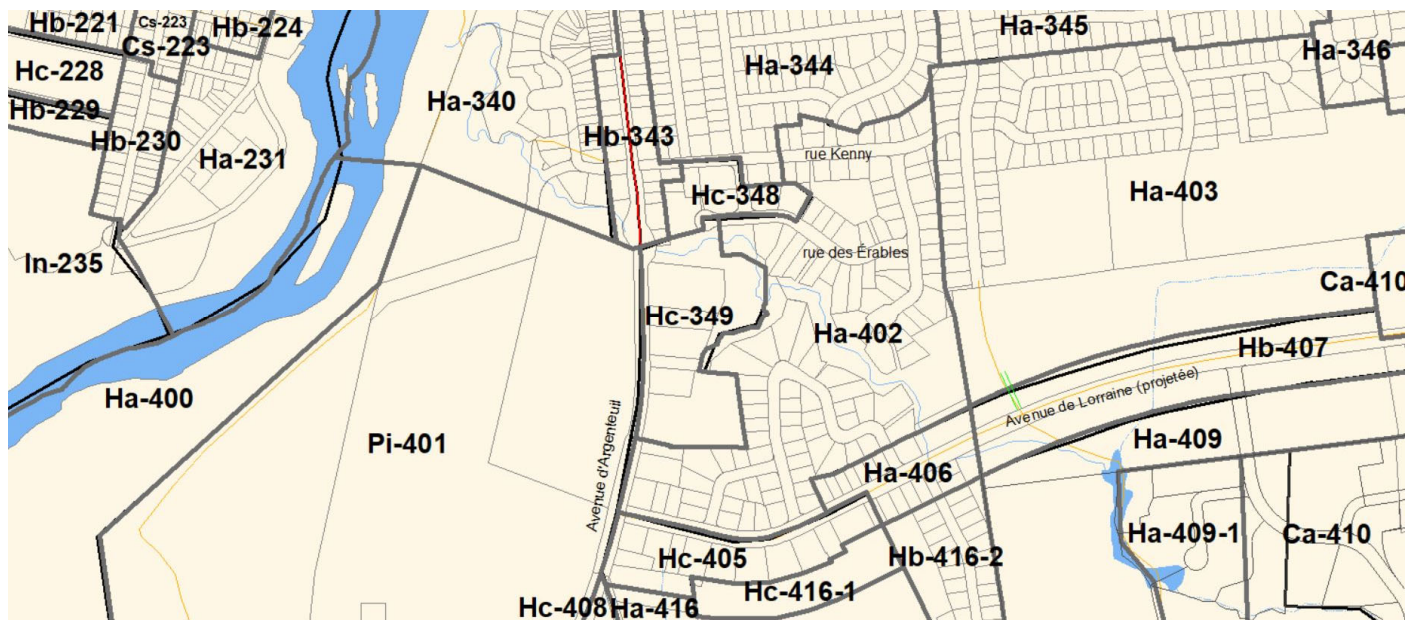
\_\_\_\_\_  
Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière

Avis de motion : 6 avril 2021  
Adoption du projet de règlement : 6 avril 2021  
Adoption du second projet de règlement : 3 mai 2021  
Adoption du règlement : 7 juin 2021  
Entrée en vigueur : 27 juillet 2021

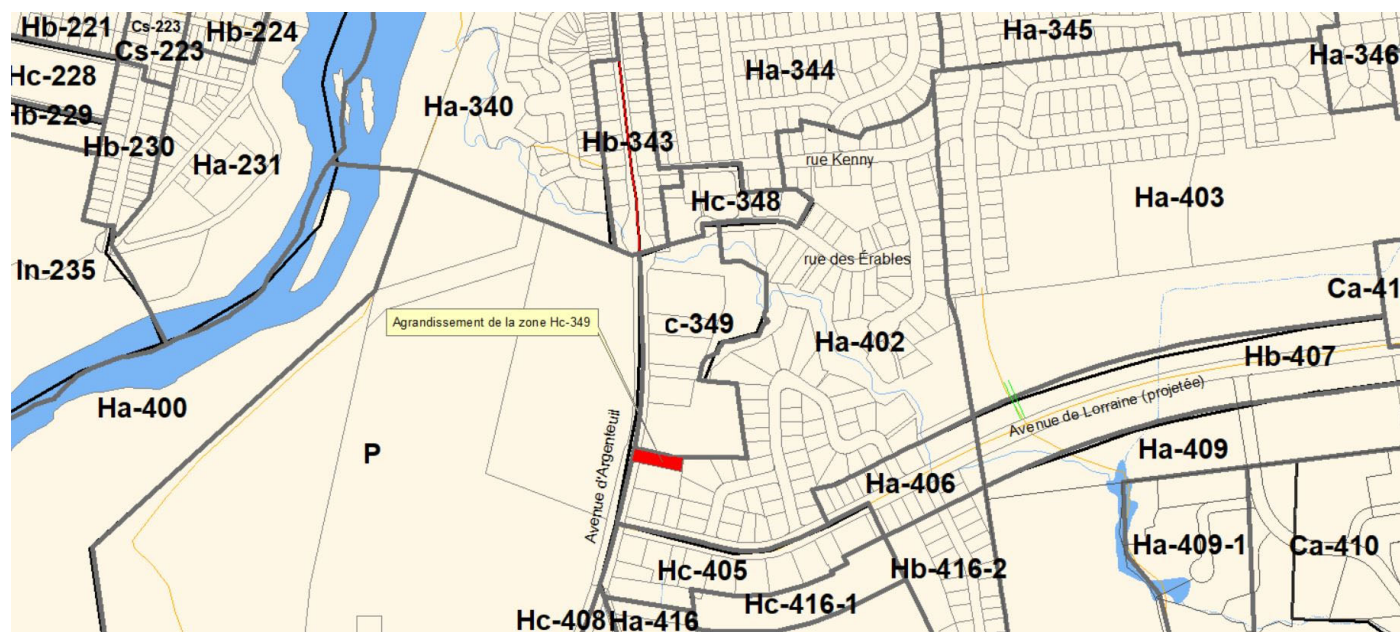


# Règlements de la VILLE DE LACHUTE

## ANNEXE A



Zonage actuel



Zonage modifié